

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 septembre 2025

FNE OCMED ENGAGE UN NOUVEAU RECOURS CONTRE LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE NEOEN À LÉZIGNAN-LA-CÈBE

ALORS QUE FNE OCMED AVAIT FAIT ANNULER LA DÉROGATION « ESPÈCES PROTÉGÉES » QUI AVAIT ÉTÉ ACCORDÉE AU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LEZIGNAN-LA-CÈBE, LE PORTEUR DE PROJET NEOEN A DÉCIDÉ DE DÉPOSER UN NOUVEAU DOSSIER REPRENANT LES MÊMES ERREURS QUE CELLES QUI AVAIENT CONDUIT À LA PRÉCÉDENTE ANNULATION.

Une tentative de passage en force ?

FNE OCMED est extrêmement surprise que NEOEN présente un projet aussi similaire à celui qui a déjà été annulé par la justice, et qu'en outre ce projet soit validé par le Préfet.

Ce projet photovoltaïque est prévu sur une ancienne carrière qui a été entièrement renaturée par le Conservatoire des Espaces Naturels, si bien qu'elle est désormais considérée comme une ZNIEFF de type 1, c'est à dire un « *espace remarquable du territoire* » pour sa biodiversité. C'est notamment un site de chant pour l'Outarde Canepetière, espèce rare et protégée qui fait l'objet d'un plan national d'action.

Le tribunal administratif de Montpellier avait jugé que ce site ne pouvait pas être considéré comme « dégradé », et que par conséquent NEOEN ne pouvait pas justifier l'absence d'autre solution satisfaisante pour y implanter un parc photovoltaïque.

Pour Simon POPY, président de FNE OCMED :

« Le développement des énergies renouvelables, que FNE OCMED soutient, ne peut pas se faire au mépris des décisions de justice qui visent à protéger la biodiversité. »



La technique qui consiste à soumettre à nouveau le même projet pour voir si ça passe n'a rien d'une démarche responsable sur le plan environnemental.

Nous restons très attentifs à la préservation de l'intégrité de ce site naturel qui a été restauré. »

Contact presse :

Romain ECORCHARD, coordinateur de projets de FNE OcMed : 06 19 33 39 50